

## **Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny**

Sous la présidence de la Région d'Île-de France, représentée par Madame Descamps-Crosnier, conseillère régionale et maire de Rosny-sur-Seine, la séance du deuxième comité de pilotage du site Natura 2000 « Boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny » est ouverte.

Monsieur Berthet, président de la base de plein air et de loisirs des boucles de Seine, accueille les participants et rappelle les principales caractéristiques de cette base régionale, il souligne l'intérêt qu'il porte à la démarche Natura 2000.

Madame Descamps-Crosnier revient tout d'abord sur la réunion précédente, qui s'est déroulée au mois de juillet 2008 à Rosny-sur-Seine, et résume brièvement les points qui avaient été abordés à cette occasion (explication de la démarche Natura 2000 et caractéristiques générales du site « boucles de Moisson, Guernes et forêt de Rosny »). Puis, la présidente du comité de pilotage introduit l'objet de la réunion du jour :

- la présentation du diagnostic socio-économique,
- la présentation de l'avancement du diagnostic écologique,

et laisse la parole à Benoît Lelaure, chargé de mission Natura 2000 à l'Agence des espaces verts, et à Vincent Carrère, chargé d'étude au sein de la société Ecosphère.

Après un rapide rappel de la démarche Natura 2000 et des principales caractéristiques du site, Vincent Carrère et Benoît Lelaure présentent les résultats des travaux qui ont été menés durant les 8 derniers mois.

Un diagnostic socio-économique a été élaboré en combinant des informations tirées d'études antérieures et des entretiens individuels avec les principaux acteurs du territoire. Ce diagnostic a permis :

- d'établir un premier contact avec les acteurs du site, de les informer sur le réseau Natura 2000 et sur l'intérêt écologique du territoire ;
- d'identifier les acteurs susceptibles de signer la charte ou les contrats Natura 2000 et de leur apporter de l'information sur les outils dont ils peuvent bénéficier ;
- De lister les activités en cours sur le territoire et de comprendre leurs enjeux et leur fonctionnement;
- d'identifier les effets des activités humaines sur l'état de conservation des habitats d'espèces d'intérêt européen et de mettre en avant les pratiques qui pourront être intégrées dans le cadre du programme d'actions du Docob ;

Ainsi, les activités, agricoles, sylvicoles, fluviales, touristiques, cynégétiques, piscicoles et d'extraction de granulats ont été décrites à travers de multiples cartes.

Puis, Vincent Carrère est revenu sur le cortège avifaunistique qui fréquente la zone de protection spéciale. Fruit d'un travail de synthèse des données connues, il a caractérisé le peuplement ornithologique du site Natura 2000 et dressé la liste des espèces qui feront l'objet d'une attention particulière (réalisation de « fiche espèce ») lors des prospections du printemps.

Après la présentation, un temps d'échange entre les participants a permis à chacun de s'exprimer sur le travail réalisé :

Monsieur Jouy, maire de Freneuse, souligne la qualité du travail réalisé. Il s'interroge sur les limites du périmètre Natura 2000 et ne comprend pas pourquoi les abords de la forêt de Rosny n'ont pas été intégrés dans la zone de protection spéciale d'autant plus que le Busard Saint-Martin fréquente régulièrement ce secteur.

Monsieur Lair, du CORIF, répond que les zones urbanisées ont été retirées du périmètre et que le tracé a principalement suivi les limites de la ZICO. Il résulte d'une concertation. Monsieur Lelaure ajoute que d'une manière globale le tracé est cohérent car il englobe les principaux sites où les espèces d'intérêt communautaire se reproduisent.

Monsieur Lesenecal, de la société d'étude des sciences naturelles du Mantois et du Vexin, insiste sur l'importance d'intégrer les associations naturalistes dans la démarche Natura 2000.

Messieurs Carrère et Lelaure expriment leur accord et précisent que les associations sont bien associées. Elles font partie du comité de pilotage et participent à la synthèse des données ornithologiques. Benoît LELAURE précise cependant, qu'à moins de détenir des droits sur certaines parcelles, les associations de protection de l'environnement ne sont pas habilitées à signer des contrats Natura 2000.

Monsieur Chantelat, journaliste et photographe de la nature, revient sur les activités cynégétiques. Il précise que la chasse au gibier d'eau sur les plans d'eau est faible mais pas nulle tel qu'exposé dans la présentation. D'autre part, il met l'accent sur l'absence de roselières dignes de ce nom dans le périmètre Natura 2000 et sur la nécessité d'orienter les contrats vers la récréation de ce type de milieu. Le Blongios nain, pourrait ainsi revenir nicher dans la zone.

L'assemblée semble approuver la proposition.

Monsieur Chiaverini, de la société Lafarge, fait remarquer qu'il y a beaucoup de travail à faire pour améliorer les berges des bras de la Seine. Par ailleurs, il s'interroge sur les critères qui seront pris en compte dans les études d'incidences imposées par Natura 2000.

Monsieur Lelaure explique que, en l'état actuel de la réglementation, seuls les programmes où projets de travaux soumis à autorisation doivent faire l'objet d'une étude d'incidence au titre de Natura 2000. Cette étude doit évaluer les impacts des projets, situés dans ou à proximité du site Natura 2000, sur les espèces ayant conduit à la désignation du site. Compte tenu de la présence de sites Natura 2000 classés au titre de la directive « Habitats » dans et à proximité de la ZPS, les études d'incidences pourront avoir à prendre en compte un ensemble plus large que les seules espèces d'oiseaux. Les services de l'Etat représentés par Messieurs Patrimoine et Dion (respectivement de la DIREN et DDEA) confirment la réponse. Vincent Carrère rajoute que les projets situés aux proches abords de la ZPS devront faire l'objet d'une étude d'incidences. Cependant, la notion de proches abords n'est pas très claire car aucune distance n'est précisée.

Monsieur Lelaure rappelle aux maires présents que la révision des documents d'urbanisme doit s'accompagner, pour les communes qui ont une partie de leur territoire en Natura 2000, d'une évaluation environnementale.

Monsieur Laporte du CRPF demande si une cartographie de la répartition des espèces d'oiseaux a été effectuée. Il insiste sur le fait qu'il est indispensable de faire connaître aux propriétaires les informations qui seront récoltées sur leurs propriétés.

Vincent Carrère répond que les cartes n'ont pas encore été faites mais qu'il est prévu de les réaliser après la période de prospection du printemps. Monsieur Laporte propose que le CRPF soit l'intermédiaire entre l'opérateur et les propriétaires pour faire circuler l'information.

Benoît Lelaure précise que les propriétaires du secteur Natura 2000 ont reçu un courrier d'information relatif à Natura 2000 et qu'un arrêté préfectoral a été pris pour autoriser les personnels de la société Ecosphère à pénétrer dans les propriétés privées pour réaliser les inventaires.

Monsieur Lair attire l'attention sur la nécessité d'éviter de communiquer trop largement des informations précises sur la localisation des espèces, notamment les aires de rapaces, afin d'éviter un afflux d'ornithologues qui pourrait déranger la reproduction de l'espèce.

Monsieur Artru de la société Lafarge informe que sa société a mené de nombreux inventaires ornithologiques et qu'elle est prête à transmettre ses informations pour compléter les données déjà recueillies.

Monsieur Lesenecal demande si les espèces de chauve-souris sont prises en compte dans l'étude. La réponse est négative mais mademoiselle Font du PNR du Vexin Français précise que la commune de Follainville-Dennemont est concernée par un site Natura à chiroptères et que le Parc est opérateur pour ce site.

Monsieur Chantelat aborde le sujet de la pêche, il souligne que le nombre de pêcheur a considérablement diminué et que la fermeture progressive des chemins bordant la Seine (chemin de

hallage) explique en partie la baisse de fréquentation. Une réouverture des chemins serait un moyen d'attirer des pêcheurs plus nombreux.

Madame Vargas, des services de la Région, informe les participants que la consultation des communes, préalable à la création de la réserve naturelle régional de Moisson, est en cours. Cette réserve porte sur la propriété régionale. L'avis des communes est sollicité et une réponse demandée avant le 7 mai. Nadia Vargas précise que le plan de gestion de la réserve et le Docob seront convergents.

Le maire de Mousseaux-sur-Seine, Monsieur Ours, témoigne de la difficulté de mettre en place des projets en raison du morcellement du parcellaire. Il souhaiterait qu'une déclaration d'utilité publique soit mise en place sur sa commune afin de pouvoir mener une opération de réhabilitation du bras de la Seine.

Monsieur Boulard de l'Agence des espaces verts précise que la DUP est une procédure longue et complexe et qu'avant toute chose c'est la procédure d'acquisition à l'amiable qui doit être privilégiée.

Monsieur Jouy précise qu'un espace naturel sensible (compétence du département) doit être créé afin de donner un droit de préemption sur les ventes.

Monsieur Rolebus de la CAMY intervient pour expliquer l'action menée aujourd'hui par la CAMY sur le champ captant de Saint-Martin-la-Garenne. Une DUP est en cours et l'objectif est de promouvoir des pratiques agricoles alternatives pour préserver la qualité de l'eau. En partenariat avec l'Agence de l'eau, Véolia et le Groupement d'agriculture biologique, une réflexion est en cours pour réaliser la promotion de l'agriculture biologique sur le périmètre de protection rapprochée de Saint-Martin-la-Garenne. Benoît Lelaure souligne que la multiplicité des enjeux doit permettre une complémentarité des outils afin d'aboutir à des mesures incitatives attractives pour les agriculteurs.

Monsieur Chiaverini rappelle qu'un projet d'extension de carrière est en cours sur ce même territoire et que Lafarge est en relation avec la CAMY et Véolia depuis plusieurs années.

Monsieur Chiaverini évoque le problème persistant des dépôts sauvages d'ordures. Madame Descamps-Crosnier répond que l'un des moyens de lutte est la mise en place de barrières ce qui a été fait sur la commune de Rosny-sur-Seine.

Monsieur Ribaut, administrateur à la chambre d'agriculture, insiste sur la fragilité de l'agriculture dans ce périmètre. La visibilité sur le moyen terme pour les agriculteurs est remise en cause par des changements incessants de la réglementation.

Monsieur Lelaure confirme que la zone Natura 2000 est en déprise agricole. Selon lui, les mesures agro-environnementales peuvent être un moyen pour les agriculteurs de récupérer les aides qu'ils ont pu perdre suite à la modulation des aides du premier pilier.

Après ces échanges, la séance est levée.

Après un déjeuner pris sur la base de loisirs, monsieur Lambert, directeur de la base a proposé une visite guidée des nouvelles infrastructures qui vont être ouverte cette année. Cette visite fut l'occasion de revenir sur les activités proposées par la BPAL et sur ses projets pour l'avenir.

Enfin, Jean-Pierre Lair du CORIF a donné des informations sur les espèces d'oiseaux fréquentant la base de loisirs et les participants ont pu faire quelques observations ornithologiques des espèces qui ont bien voulu se montrer ce jour là.